

Etat d'avancement du projet – 30 Juin 2008

Entités des NU chargées de mise en œuvre : PNUD		Domaine Prioritaire : Droits de l'Homme et Justice	
Ministère de tutelle : Ministère de la Justice			
No du Projet : PBF/BDI/C-3		Titre du projet : <i>Réhabilitation du système judiciaire de base pour une réduction des conflits au sein des communautés par le biais de la construction et de l'équipement de tribunaux de résidence</i>	
Couverture géographique		Tout le pays	
Budget approuvé		1,110,000 USD (dont 800,000 du PBF)	
Décision de transfert des fonds par NY		17 avril 2007	
Date de démarrage		Date prévue pour la clôture du projet	31 décembre 2008
Retard éventuel (mois)		3 mois Commentaires : une combinaison de circonstances a retardé les travaux pour quelques chantiers (longue saisons des pluies, insécurité...)	

Réalisations par rapport aux objectifs et aux résultats

Résultats attendus	Activités prévues	Réalisations
Résultat 1: Réhabilitation du système judiciaire de base	<ul style="list-style-type: none"> • La construction de 17 tribunaux • L'équipement des 17 tribunaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de réhabilitation avancent normalement pour les 17 tribunaux de résidence. • Le plan d'achats des équipements élaboré • une dépendance réduite vis-à-vis de l'administration • une meilleure accessibilité des citoyens pour un nombre de recours plus important
Taux d'exécution budgétaire : 77.70%		

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats

- Les travaux génèrent des emplois au profit de la population environnante et des ressources par la vente de matériaux locaux.
- L'aspect genre est pris compte par une participation active des femmes aux travaux.
- les justiciables perçoivent positivement la construction des juridictions de base qui vont améliorer l'accessibilité à la justice.
- les acteurs judiciaires soutiennent que le projet permettra de garantir leur autonomie et d'améliorer le fonctionnement de la justice de proximité.
- Les constructions et équipements de tribunaux de résidence vont contribuer à une amélioration du service rendu par la justice. En effet, grâce à la fourniture de machines à écrire, les extraits de jugements pourront être distribués dans de meilleurs délais. De plus, la salle d'archive et de conservation des objets saisis permettra de diminuer le nombre de dossiers perdus ou abîmés par les intempéries, tel que c'est le cas actuellement.